



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 23 OCT. 2009

Direction des ressources humaines

Service de la gestion du personnel

Département des études, des rémunérations et de la réglementation

Bureau de la politique de rémunération
SG/DRH/SGP/DERR/ERR2

Note

à

Liste des destinataires in fine

Nos réf. : circulaire du 23 juin 2009

Vos réf. :

Affaire suivie par : Céline RENOUARD

Céline.renouard@développement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 16 47 – Fax : 01 40 81 65 13

Courriel : Err2.Err.Sgp.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : rectificatif n° 3 de la circulaire relative aux primes et indemnités des personnels du MEEDDM affectés en services déconcentrés

PJ :

Je vous prie de trouver en annexe les tableaux modificatifs concernant l'extension à l'ensemble des agents de catégorie B et C en poste dans les services du MEEDDM, du complément indemnitaire non modulable servi dans certains départements en lieu et place de la nouvelle bonification indiciaire (annulation des 5 premières tranches de la NBI issue des accords « Durafour »), au titre de l'année 2009.

Il s'agit de l'application anticipée de la 3ème tranche du plan pluriannuel d'extension de ce complément.

Cette mesure se traduit par une majoration de la part fixe de :

- 210 € pour les agents de catégorie B dont la part fixe est portée de 400 à 610 €
- 150 € pour les agents de catégorie C dont la part fixe est portée de 200 à 350 €

Les agents bénéficiant de cette mesure sont ceux pour lesquels la circulaire du 23 juin 2009 faisait mention d'une part fixe de 400 € pour les agents de catégorie B et de 200 € pour les agents de catégorie C.

Les agents qui ont perçu en 2009 une part fixe de 810 € (agents de catégorie B) ou de 540 € (agents de catégorie C) ne sont pas concernés par ce dispositif.

Sont concernés :

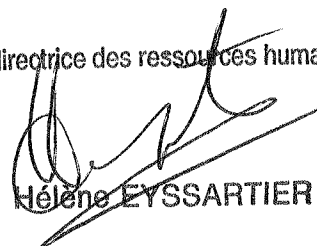
- les adjoints administratifs (tableau 1.1)
- les secrétaires administratifs (tableau 1.2)

- les infirmières des services médicaux de l'état (tableau 2.1)
- les assistantes de services social (tableau 2.3)
- les adjoints techniques (tableau 3)
- les contrôleurs des transports terrestres (tableau 5.1)
- les syndics des gens de mer (tableau 6.1)
- les contrôleurs des affaires maritimes (tableau 6.2)

Ces nouvelles dotations se substituent à celles figurant dans la circulaire du 23 juin 2009 et doivent être versées aux agents en respectant les plafonds indemnitaires réglementaires rappelés pour chaque catégorie.

Les dotations budgétaires présentées dans chacune des annexes de la circulaire intègrent l'ensemble des mesures de revalorisation au titre de l'année 2009.

La directrice des ressources humaines



Hélène EYSSARTIER

Copie à : SG/DRH/SEC/GREC2
SG/SPSSI/SIAS

Annexes:

Régions 1 :	Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Basse-Normandie
Régions 2 :	Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Outre-mer

Tableau 1.1 : adjoints administratifs affectés en services déconcentrés

grades	Plafond IAT	DBM 2009 régions 1		Plafond IAT	DBM 2009 régions 2	
	régions 1	Part modulable	Part fixe (complément ex NBI)		régions 2	Part modulable
AAP 1ère classe	4 279 €	3 510 €	540 €	4 075 €	3 510 €	350 €
AAP 2ème classe	4 191 €	3 370 €	540 €	3 992 €	3 370 €	350 €
Adjoints 1ère classe	4 104 €	3 275 €	540 €	3 908 €	3 275 €	350 €
Adjoints 2ème classe	3 929 €	3 275 €	540 €	3 742 €	3 275 €	350 €

Tableau 1.2 : secrétaires administratifs en poste en services déconcentrés

grades	Plafond IAT	DBM 2009 régions 1		Plafond IAT	DBM 2009 régions 2	
	régions 1	Part modulable	Part fixe (complément ex NBI)		régions 2	Part modulable
SAE CN IB <= 380	5 239 €	4 280 €	810 €	4 990 €	4 280 €	610 €

Grades	Plafond IFTS	DBM 2009	
		Part modulable	Part fixe
SAE CL EX	6 774 €	5 130 €	610 €
SAE CL SUP	6 774 €	4 765 €	610 €
SAE CN IB > 380	6 774 €	4 280 €	610 €

Tableau 2.1 : infirmières des services médicaux de l'état

Grades	Plafond IAT régions 1	DBM 2009 régions 1		Plafond IAT régions 2	DBM 2009 régions 2	
		Part modulable	Part fixe (complément ex NBI)		Part modulable	Part fixe
Infirmière de classe normale IB <= 380	5 239 €	4 429 €	810 €	4 990 €	4 429 €	610 €

Grades	Plafond IFTS	DBM 2009	
		Part modulable	Part fixe
Infirmière de classe supérieure	6 774 €	5 465 €	610 €
Infirmière de classe normale IB > 380	6 774 €	5 165 €	610 €

Tableau 2.3 : assistant(e)s de services social

Grade	Nature primes	Plafond global	DBM 2009 régions 1		
			Part modulable	Part fixe	Dotation globale coeff 1
ASS principale	IFRSTS + IPOL	9 450 €	5 510 €	810 €	6 320 €
ASS	IFRSTS + IPOL	8 350 €	5 155 €	810 €	5 965 €

Grade	Nature primes	Plafond global	DBM 2009 régions 2		
			Part modulable	Part fixe	Dotation globale coeff 1
ASS principale	IFRSTS + IPOL	9 450 €	5 510 €	610 €	6 120 €
ASS	IFRSTS + IPOL	8 350 €	5 155 €	610 €	5 765 €

Tableaux 3 : adjoints techniques affectés en services déconcentrés

1. adjoints techniques ex conducteur automobile ou chef de garage

Services déconcentrés			DBM 2009 régions 1		
Grade AT	Ancien grade	Plafond IRSSTS	DBM 2009 part modulable	Complément ex NBI (part fixe)	Dotation totale coeff. 1
AT principal 1ère classe	Chef de garage	7 200 €	4 346 €	540 €	4 886 €
AT principal 2ème classe	Chef de garage	6 800 €			
AT 1ère classe	Conducteur auto hors catégorie	6 400 €			
AT 2ème classe	Conducteur auto 1ère catégorie	6 000 €			

Services déconcentrés			DBM 2009 régions 2		
Grade AT	Ancien grade	Plafond IRSSTS	DBM 2009 part modulable	Complément part fixe	Dotation totale coeff. 1
AT principal 1ère classe	Chef de garage	7 200 €	4 346 €	350 €	4 696 €
AT principal 2ème classe	Chef de garage	6 800 €			
AT 1ère classe	Conducteur auto hors catégorie	6 400 €			
AT 2ème classe	Conducteur auto 1ère catégorie	6 000 €			

2. adjoints techniques ex PSMO

Grades adjoint technique	DBM 2009 Régions 1			
	Plafond IAT	DBM 2009 part modulable	Part fixe	Dotation globale 2009
AT principal 1ère classe	4 279 €	3 616 €	540 €	4 156 €
AT principal 2ème classe	4 191 €	3 302 €	540 €	3 842 €
AT 1ère classe	4 104 €	3 205 €	540 €	3 745 €
AT 2ème classe	3 929 €	3 138 €	540 €	3 678 €

Grades adjoint technique	DBM 2009 Régions 2			
	Plafond IAT	DBM 2009 part modulable	Part fixe	Dotation globale 2009
AT principal 1ère classe	4 075 €	3 616 €	350 €	3 966 €
AT principal 2ème classe	3 992 €	3 302 €	350 €	3 652 €
AT 1ère classe	3 909 €	3 205 €	350 €	3 555 €
AT 2ème classe	3 742 €	3 138 €	350 €	3 488 €

3. adjoints techniques détachés sur l'emploi fonctionnel d'agent principal des services techniques

	Plafond IFTS	DBM 2009 part modulable	Part fixe	Dotation globale 2009
Agent principal de services techniques de 2ème classe	6 774 €	4 500 €	610 €	5 110 €
Agent principal de services techniques de 1ère classe	6 774 €	4 765 €	610 €	5 375 €

Tableau 5.1 : contrôleurs des transports terrestres affectés en services déconcentrés

Grade	Nature primes	DBM 2009 – régions 1					
		Plafond indemnitaire	DBM 2009 de base coeff 1	Part fixe	DBM 2009 coeff 1 y/c part fixe 810€	Part non modulable (soit 50% de la DBM de base + la part fixe de 810€)	Part modulable soit 50% DBM de base
Classe normale IB <= 380	IAT	5 239 €	4 429 €	810 €	5 239 €	3 024,50 €	2 214,50 €

Grade	Nature primes	DBM 2009 – régions 2					
		Plafond indemnitaire	DBM 2009 de base coeff 1	Part fixe	DBM 2009 coeff 1 y/c part fixe 610€	Part non modulable (soit 50% de la DBM de base + la part fixe de 610€)	Part modulable soit 50% DBM de base
Classe normale IB <= 380	IAT	4 990 €	4 429 €	610 €	5 039 €	2 824,50 €	2 214,50 €

Grade	Nature primes	Plafond indemnitaire	DBM 2009 de base coeff 1	Part fixe	DBM 2009 coeff 1 y/c part fixe 610€	Part non modulable (soit 50% de la DBM de base + la part fixe de 610€)	Part modulable soit 50% DBM de base
Classe supérieure	IFTS	5 321 €	610 €	5 931 €	3 270,50 €	2 660,50 €	
Classe normale IB > 380	IFTS	4 771 €	610 €	5 381 €	2 995,50 €	2 385,50 €	

Tableau 6.1 : syndics des gens de mer affectés en services déconcentrés

Grades	Plafonds indemnitaires IAT	Dotation 2009		
		Part modulable	Part fixe	DBM globale coeff 1
Syndic Principal 1ère classe	4 075 €	3 510 €	350 €	3 860 €
Syndic Principal 2ème classe	3 992 €	3 370 €	350 €	3 720 €
Syndic de 1ère classe	3 909 €	3 275 €	350 €	3 625 €
Syndic de 2ème classe	3 742 €	3 275 €	350 €	3 625 €

Tableau 6.2 : contrôleurs des affaires maritimes affectés en services déconcentrés

Grades	Nature primes	Plafond indemnitaire	Dotation 2009		
			Part modulable	Part fixe	DBM globale coeff 1
Classe exceptionnelle	IFTS	6 774 €	5 130 €	610 €	5 740 €
Classe supérieure	IFTS		4 765 €	610 €	5 375 €
Classe normale IB > 380	IFTS		4 280 €	610 €	4 890 €
Classe normale IB <= 380	IAT	4 990 €	4 280 €	610 €	4 890 €

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le Vice-Président du C.G.E.D.D.

Mmes et MM. les inspecteurs généraux (MIGT, IGEAS, IGAM)

Mmes et MM. Les chefs de service en

- directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de l'équipement (DRE), de l'environnement (DIREN), de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE), des affaires maritimes (DRAM)
- directions départementales de l'équipement (DDE), de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)
- directions de l'équipement (DE)
- direction urbanisme, logement, équipement (DULE 75)
- directions interdépartementales des routes (DIR)
- directions départementales ou interdépartementales des affaires maritimes (DDAM/DIDAM), service des affaires maritimes (SAM)
- services de navigation (SN),
- centres d'études techniques de l'équipement (CETE)
- centres interrégionaux de formation professionnelle (CIFP)
- services techniques centraux ou à compétence nationale (SETRA, CERTU, CETMEF, CETU, CNPS, STRMTG, STSF, DAF, CEDIP, APB, STAC, SNIA, IFORE)
- Ecoles : ENTE Aix, Valenciennes, GE-CFDAM, CFP Brest, ENMM, LEMA, INSER, Ecoles d'architecture
- Agences d'urbanisme, Agence des aires marines protégées (AAMP), Agences de l'Eau, Parcs nationaux, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

pour information :

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Ministère de l' Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
- M. le contrôleur budgétaire central ministériel
- Mmes et MM. Les directeurs généraux et directeurs d'administration centrale
- M. le directeur général de l'aviation civile
- délégations régionales au Tourisme (DRT)
- services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP)
- Mme la sous-directrice de la coordination de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale
- pôles supports intégrés (PSI)
- ENIM
- LCPC
- IGN
- ENPC
- ENTPE
- INRETS
- IFREMER
- organisations syndicales

